



L'authorité organisatrice de vos transports en Ile-de-France

Communiqué de presse

Conseil du 27 mai 2009

Approbation du Schéma Directeur des Gares Routières (SDGR) d'Ile de France

Soucieux d'**améliorer la qualité de service des gares routières franciliennes**, le Conseil du STIF, sous la présidence de Jean-Paul Huchon, a approuvé la définition d'**un schéma directeur** définissant les modalités d'exécution, les conditions générales d'exploitation et de financement de ces équipements utilisés quotidiennement par les Franciliens pour accéder aux réseaux ferrés.

Le STIF a identifié trois principaux enjeux pour les gares routières :

- l'amélioration de la qualité de service ;
- la mise aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite d'ici 2015 ;
- une meilleure insertion des gares routières dans les pôles d'échanges.

200 gares routières en Ile-de-France, dont les deux tiers se trouvent en grande couronne, sont concernées par ce projet.

Le schéma directeur des gares routières s'appuiera sur 3 axes :

- la reconnaissance des gares routières comme des équipements de transport structurants et stratégiques pour la qualité des déplacements quotidiens ;
- le déploiement d'investissements pour la création des gares routières, leur rénovation et leur mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite ;
- un soutien financier aux propriétaires de ces gares (le plus souvent les collectivités) pour leur exploitation.

Le STIF et la Région Ile-de-France continuent de participer au financement de la création de gares routières, en complément des propriétaires et d'éventuels autres financeurs. Le STIF participera désormais aussi à la rénovation et à la mise aux normes PMR des gares routières existantes. Le programme des investissements est ambitieux : 20 équipements par an devront être mis en travaux.

Le STIF doublera son effort financier : il programme en moyenne 12 millions d'euros par an en investissement, soit plus de 80 millions sur 7 ans.

Il soutient également financièrement les propriétaires des gares routières pour leur exploitation. Ces derniers s'engagent, par une convention avec le STIF, à la mise en place et au maintien dans le temps d'un niveau de qualité standard.

Un **référentiel commun pour la mise à niveau de la qualité de service** des gares routières d'Ile de France est en effet créé et porte sur :

- l'information et le repérage dans la gare routière ;
- l'accueil et l'information des voyageurs ;
- le confort d'attente offert aux voyageurs ;
- l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ;
- l'entretien, le fonctionnement du site et la propreté.

Le respect de ce référentiel de qualité conditionnera **l'attribution de nouvelles subventions annuelles du STIF** : une première pour le maintien de la qualité de service et une seconde pour la présence de personnel dans les gares routières multi-transporteurs de plus de 75 000 départs annuels.

Depuis les années 1970, le STIF finance avec la Région la création et l'extension des gares routières. Il a ainsi attribué, depuis 1989, 62 M€ pour la création de gares routières.

Contact Presse :

Sébastien Mabile - 01 47 53 28 42 - sebastien.mabile@stif.info